

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2014

Convocation du 24 mars 2014

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le samedi 29 mars 2014 à 9 heures, dans la salle Félix Menager, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : MM BILLON MARILLIER VERNOT RENAUD MONNERET PACAUD SIXDENIER. Mmes GUILLEMIN GILLES GOYARD JAILLET RICHARD SALIEGE VIET

Etait absent : M. CARPENTIER

Le maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour

Désignation des délégués aux différents syndicats et des membres des commissions

Le conseil municipal accepte cette demande.

Elections du Maire

Fixation du nombre d'adjoints

Election des adjoints

Monsieur le Maire ouvre la séance de mise en place du nouveau conseil municipal, élu en totalité le dimanche 23 mars 2014, puis donne la présidence de séance au conseiller municipal le plus âgé, Monsieur Gilles SIXDENIER.

Monsieur MARILLIER est nommé secrétaire de séance

Elections du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art.L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-44 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mademoiselle RICHARD et M. RENAUD sont nommées assesseurs.

Chaque conseiller à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nul par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il sera été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de bulletins blanc	02
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue	07

Nombre de voix : BILLON Jean-Pierre 12 (quatorze)

Monsieur BILLON Jean-Pierre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Arrivée de Monsieur Benjamin CARPENTIER, après l'élection du maire.

Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BILLON, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L.2122-7 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Election du 1^{er} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blanc	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue	08

Nombre de voix : MARILLIER Florent 14 (quatorze).

Monsieur Florent MARILLIER a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blanc	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue	08

Nombre de voix : VERNOT Jean-Philippe 14 (quatorze)

Monsieur Jean-Philippe VERNOT a été proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blanc	02
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue	07

Nombre de voix : MONNERET Patrick 13 (treize)

Monsieur Patrick MONNERET a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Délégation des adjoints

M. MARILLIER Florent : Adjoint délégué aux Affaires générales

M. VERNOT Jean-Philippe : Adjoint délégué à l'urbanisme

M. MONNERET Patrick : Adjoint délégué aux services technique

Désignation des délégués aux différents syndicats et des membres des commissions

Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise	2 délégués titulaires	Jean-Pierre BILLON
		Florent MARILLIER
Syndicat des Eaux Guye et Dheune	2 délégués titulaires	Jean-Pierre BILLON
		Béatrice SALIEGE
SYDESL (SYndicat départemental d'Energie de Saône et Loire)	2 délégués titulaires	Gilles SIXDENIER
	Benjamin CARPENTIER	
	1 délégué suppléant	Anthony PACAUD
Commission cantonale	2 délégués titulaires	Jean-Pierre BILLON
		Anthony PACAUD
	2 délégués suppléants	Romuald RENAUD
		Patrick MONNERET
Délégué en charge des questions de défense	1 délégué	Jean-Philippe VERNOT
Centre Communal d'Action Sociale	Le Maire 4 Conseillers Municipaux	Jean-Pierre BILLON
		Emmanuelle GILLES
		Laurence VIET
		Cindy RICHARD
		Christelle GUILLEMI
Commission Enfance - jeunesse		Laurence VIET
		Anthony PACAUD
		Cindy RICHARD
		Florie JAILLET
		Romuald RENAUD
Commission Information/communication		Elodie GOYARD
		Florie JAILLET
		Benjamin CARPENTIER
		Emmanuelle GILLES

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 25 avril 2014.

Les membres du conseil municipal,